



## Nomination d'une personne compétente en radioprotection

---

DEC111402DR02

Conformément à la réglementation en vigueur<sup>1</sup>, Monsieur *Jacques Dumarchez*, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X délivrée par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire à Fontenay aux Roses le 04/07/2008.

Après avis favorable du CSHS en date du 27/06/2011, Monsieur Jacques Dumarchez est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° 7585 à dater du 19/05/2011.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 01/07/2008 date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs<sup>2</sup>.

Reynald Pain

Directeur de l'unité UMR7585

---

<sup>1</sup> Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

<sup>2</sup> Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Liliane Flabbée

Jean-Charles Pomerol

Déléguée régionale du CNRS

Président de l'Université Paris VI

# Décision n° DEC111256DR03 portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

---

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention quadriennale conclue avec l'école des Ponts ParisTech pour la période 2010-2013, portant création de l'unité mixte de recherche n° 8205 ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 nommant Monsieur Karam SAB directeur de l'unité de recherche n° 8205 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 10 mars 2011 ;

**Considérant que** M. David HAUTEMAYOU a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2011 et du 16 au 18 mai 2011 ;

## **Article 1**

M. David HAUTEMAYOU, Ingénieur d'Etude au CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 8205, à compter du 19 mai 2011.

M. David HAUTEMAYOU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. David HAUTEMAYOU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

## **Article 2**

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Thiais, le 30 mai 2011

Karam SAB

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS,  
M. Brice KERBER

Visa du Directeur de l'école des Ponts  
ParisTech  
Philippe COURTIER

---

Délégation  
régionale

3

---



# Décision n° DEC111301DR03 portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

---

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC080017SCVI du 10 juillet 2008 portant création de l'unité propre de service n° 3201, intitulée « Unité de gestion du programme Epigénomique », dont le directeur est M. Jean-Loup FAULON ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 10 septembre 2010 ;

**Considérant que** Mme Ioana POPESCU a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2011, et du 16 au 18 mai 2011,

## **Article 1**

Mme Ioana POPESCU, Maître de conférence à l'université d'Evry Val d'Essonne est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UPS 3201, à compter du 19 mai 2011

Mme Ioana POPESCU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Ioana POPESCU est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

## **Article 2**

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Evry, le 08 juin 2011  
Le directeur de l'unité  
Jean-Loup FAULON

Visa du délégué régional du CNRS  
Brice KERBER

---

Délégation  
régionale

6

---

